

COMPTE RENDU DE SÉANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 9 Juillet 2018 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Carine MIGNÉ, Nadia RABREAU, Jacques RIGALLEAU, Florent JOURDAN, Auguste GUILLET, Mathilde BRIAND, Maryse COUGNAUD, Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ, Malik RABIA et Michelle REGEASE.

Absents et excusés : Mme et MM. Olivier ABILLARD (pouvoir à Jean-Claude BIRON), Patrick CHANSON, Isabelle AVERTY (pouvoir à Émilie BOCQUIER) et Sébastien SEGRET.

Absents : Mme Marie-Ange FOUQUET et M. Jean-Christophe RAGUET.

Secrétaire de séance : Mme Michelle REGEASE.

Le compte-rendu de la réunion du 11 Juin 2018 est approuvé.

↳ **Ajout à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le rajout des points suivants** :

- Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay - Conventions d'autorisation de passage pour la réalisation des travaux de restauration et d'entretien des marais et des cours d'eau
- Établissement Public Foncier - Application du droit de préemption
- Conseil d'école

↳ **Suppression à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, la suppression des points suivants** :

- Assainissement – Marché DSP
 - Parcours de santé - Devis
-

↳ **CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ**

➤ **Fonds de Concours – Attribution à St Christophe du Ligneron**

Monsieur le Maire informe que le fonds de concours, à hauteur de 43 926,00 €, sollicité par le Conseil Municipal le 14 Mai a bien été voté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 7 Juin 2018.

Monsieur le Maire précise que ce fonds de concours, affecté aux travaux de la Rue de l'Ermitage, ne correspond en aucun cas à une aide financière apportée à la commune mais au remboursement de Challans Gois Communauté aux Ligneronnais suite au trop perçu de TEOM en 2017.

Selon Challans Gois Communauté, transiter par le mode « Fonds de concours » était le seul moyen.

Face à l'impossibilité du Trésor Public ou de la Communauté de Communes, malgré sa demande, Monsieur le Maire rappelle que cet argent sera redistribué aux Ligneronnais intégralement par la baisse votée au budget 2018 de la Taxe du Foncier Bâti (TFB).

Nous sommes encore sollicités, comme Monsieur Malik RABIA, le souligne, par quelques contribuables qui ne comprennent pas à la fois la hausse de la TFB et l'arrêt de la Redevance d'ordures ménagères, et donc à faire le lien entre les deux.

Monsieur le Maire insiste sur le devoir de chaque élu, quel qu'il soit, de faire de la pédagogie, d'informer sur ce sujet complexe, même s'il a été largement explicité dans les bulletins municipaux ou lors de réunions publiques.

↳ ÉCONOMIE ET FINANCES

➤ Décisions modificatives

- Remboursement FCTVA

Suite à une demande de la Préfecture de la Vendée concernant un remboursement du FCTVA d'un montant de 7 771,60 €, en raison de la cession de deux terrains avant la dixième année suivant celle de leur acquisition, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'établir une ouverture de crédits par décision modificative**, comme suit :

- En dépenses au compte 10222 7 771,60 €

- En recettes au compte 10222 7 771,60 €

- Organisateur secondaire des transports scolaire primaires - Impayés

Suite à un courrier de la Région des Pays de la Loire concernant les impayés des transports scolaires primaires, pour l'année 2017/2018, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'établir un virement de crédits par décision modificative**, comme suit :

- En dépenses au compte 673 + 48,40 €

- En dépenses au compte 6541 - 48,40 €

➤ Maison des Communes, service e-collectivités - Mise en conformité au RGPD

Dans le cadre du **Règlement Général sur la Protection des Données, applicable dès le 25 Mai 2018**, qui impose à toutes les structures publiques de nommer un Délégué à la Protection des Données (DPO), la collectivité peut désigner un DPO en interne ou en externe, et a la possibilité de nommer le Syndicat e-Collectivités Vendée en tant que personne morale pour assurer la fonction de DPO mutualisé.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **décide de passer une convention avec la Maison des Communes pour la mise à disposition d'un délégué à la protection des données**, pour un coût de prestation initiale de 1 620,00 € TTC (3 jours à 540,00 € TTC) et de prestation annuelle de 540,00 € TTC par jour pour le suivi annuel de la conformité, la mise à jour de la documentation et des actions de sensibilisation.

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 15 pour et 2 abstentions.

↳ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

➤ Assainissement Ext. Réseau eaux usées Route de Falleron - Choix de l'entreprise

Après analyse des offres et sur proposition du Cabinet AMEAS de Challans, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité**, concernant la création d'une canalisation d'assainissement eaux usées Route de Falleron, les offres suivantes :

- Lot 1 Création d'une canalisation d'eaux usées Route de Falleron, l'Entreprise SOCOVA TP de Commequiers pour un montant de 29 909,28 € TTC,

- Lot 2 Contrôle des réseaux réalisés Route de Falleron, la Société A3sn de Montauban de Bretagne (35) pour un montant de 2 124,00 € TTC.

➤ **Assainissement - Transfert du Réseau eaux usées de Beauséjour vers la Station de traitement des eaux usées - Conventions de servitude**

Dans le cadre du **transfert du réseau eaux usées de la lagune Beauséjour vers la Station de traitement des eaux usées des Enchères**, le Conseil Municipal **décide de passer des conventions de servitude pour le passage de canalisations en terrains privés**, avec les propriétaires suivants :

- **Madame Marie-Cécile BARANGER**, domiciliée 20 Rue du Rocher à St Christophe du Ligneron pour la **parcelle cadastrée section ZH n° 222**, sise à La Cailletière,
- **Monsieur Sandy PIBERNE**, domicilié 36 Chemin du Perthuis Sec à Châteauneuf pour les **parcelles cadastrées section ZH n° 87 et 90**, sises à La Cailletière,
- **Monsieur Jean-Pierre REDIS**, domicilié 9 Impasse Beauséjour aux Sables d'Olonne pour la **parcelle cadastrée section AB n° 518**, sise à La Cailletière,
- **Monsieur et Madame André FRAPPIER**, domiciliés 7 Allée de l'Europe à St Christophe du Ligneron et **Monsieur Jacques FRAPPIER**, domicilié 1 Route de Commequiers à St Christophe du Ligneron pour la **parcelle cadastrée section YH n° 335**, sise à La Croix Rouge,
- **SCI PÉROCHEAU**, domiciliée Route de Commequiers à St Christophe du Ligneron pour la **parcelle cadastrée section YH n° 265**, sise à La Croix Rouge,
- **Monsieur Rémi PÉROCHEAU**, domicilié Allée de l'Europe à St Christophe du Ligneron pour la **parcelle cadastrée section YH n° 308**, sise à La Croix Rouge,
- **Monsieur Romain POIRON**, domicilié Beauséjour à St Christophe du Ligneron pour les **parcelles cadastrées section ZH n° 88, 89 et 91**, sises à La Cailletière.

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 15 pour et 2 abstentions.

➤ **Établissement Public Foncier – Lotissement communal éco-quartier**

Monsieur le Maire rappelle notre volonté, maintenant que nos infrastructures sont construites ou en en cours de finition, d'accueillir de nouveaux habitants, fort du succès du lotissement communal du Dr Bréchoteau. Cette politique doit permettre de favoriser le développement de nouveaux services à la population et de consolider et promouvoir le commerce.

Suite à débat, en ce qui concerne le caractère « éco-quartier » du projet, une vigilance sera portée afin que les atouts d'un modèle vertueux, respectueux de l'environnement soit compatible avec la demande et nos propres moyens. Ce projet porte sur une centaine de lots.

Après présentation d'un plan cadastral du projet, ainsi que des photographies de l'Éco-Quartier de la commune, visitée, de Saint Denis la Chevasse, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de passer une convention de maîtrise foncière avec l'Établissement Public Foncier de La Roche sur Yon, en vue de la réalisation d'un projet d'Éco-Quartier au Plateau de la Brosse**, concernant 8 parcelles cadastrées section ZC n° 568, 43, 321, 323, 326, 640, 638 et 639, d'une superficie totale de 6 ha 92 a 35 ca.

➤ **Centre bourg – Aménagement de la future place publique**

Monsieur le Maire rappelle les différents travaux de réflexion menés sur l'aménagement de la place de la ZAC Centre et du secteur face à la ZAC Centre. Il ressort la nécessité de traiter le projet, particulièrement sur un plan paysager, de façon globale afin que ces deux espaces soient en continuité, formant une seule et même place publique, traversée par la rue de l'Ermitage de façon apaisée.

Le Conseil Municipal **décide de passer un avenant avec le Cabinet FORMA 6 de Nantes concernant l'aménagement de la future place publique du Centre bourg**, avec l'intégration de l'étude de l'Établissement Public Foncier, pour un **montant de 3 600,00 € HT**.

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 15 pour et 2 contre.

➤ **Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay – Conventions d'autorisation de passage pour la réalisation des travaux de restauration et d'entretien des marais et des cours d'eau**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Auguste GUILLET et la présentation des plans aériens, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer deux conventions d'autorisation de passage pour la restauration et l'entretien du Ligneron** concernant les parcelles appartenant à la Commune.

➤ **Établissement Public Foncier – Application du droit de préemption**

Dans le cadre de la convention de veille et maîtrise foncière et de son avenant n° 1, le Conseil Municipal **autorise l'Établissement Public Foncier de la Vendée à exercer le droit de préemption urbain** sur la vente projetée par Madame Elisabeth FOURNY, pour la **parcelle cadastrée section AB 637, située 12 Rue de l'Ermitage à St Christophe du Ligneron, au prix et conditions indiqués dans la DIA.**

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 15 pour et 2 abstentions.

↳ **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

➤ **Logement de La Poste**

- **Convention avec le Docteur DUFRENOIS**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de passer une convention d'occupation précaire avec le Docteur DUFRENOIS, concernant la location d'une partie du logement de La Poste, pour un loyer mensuel de 350,00 €, à compter du 1^{er} Janvier 2018 jusqu'au 30 Avril 2019.**

- **Convention avec l'ADMR**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de passer une convention d'occupation précaire avec le Centre de Santé Infirmier ADMR, concernant la location d'une partie du logement de La Poste, pour un loyer mensuel de 50,00 €, à compter du 1^{er} Janvier 2018, pour une durée de 2 ans.**

↳ **PÔLE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE**

➤ **Travaux de construction – Déclaration sous-traitant et Avenants**

Dans le cadre des travaux de **construction d'un Pôle scolaire et périscolaire**, le Conseil Municipal **accepte la déclaration de sous-traitant de OUEST SIGNALISATION** de Saligny (85) pour le **marché BODIN, lot n° 1 Terrassement et VRD**, concernant la **signalisation horizontale et verticale, pour un montant de 3 222,12 € HT, et les avenants suivants :**

- **BODIN** de Challans, pour le **lot n° 1 Terrassement et VRD**, concernant des travaux **d'ajustement plan masse et tranchées, pour un montant en plus-value de 13 389,58 € HT (+ 3,69 % d'écart introduit par l'avenant),**

- **COPPET** de St Maurice la Fougereuse (79), pour le **lot 3 Charpente bois, ossature bois et bardage bois**, concernant des travaux de **création d'un platelage pour accès aux groupes techniques, suppression de l'ossature visible sur l'ATSEM, mise en œuvre d'une ossature non visible et mise en place d'une charpente complémentaire pour modification hauteur arêtier BDC, pour un montant en moins-value de 488,38 € HT (- 0,26 % d'écart introduit par l'avenant),**

- **VERRE SOLUTIONS** de St Brieuc (22), pour le **lot 7 Menuiserie extérieure aluminium**, concernant des travaux de **mise en place de cornières et modification habillage, pour un montant en plus-value de 4 558,00 € HT (+ 1,37 % d'écart introduit par l'avenant),**

- **GUIGNÉ** de St Gilles Croix de Vie (85), pour le **lot 9 Cloisons sèches**, concernant des travaux de **cloisons de distribution, des plafonds et plafonds suspendus**, pour **un montant en moins-value de 23 632,19 € HT** (- 11,41 % d'écart introduit par l'avenant),
- **PLAFISOL** de Vertou (44), pour le **lot 10 Plafonds suspendus**, concernant des travaux de **remplacement des plafonds en plaque de plâtre perforé rampant par des dalles en fibre minérale**, pour **un montant en plus-value de 1 386,78 € HT** (+ 12,04 % d'écart introduit par l'avenant),
- **FORGEAU** de Rocheservière (85), pour le **lot 13 Peinture et revêtements muraux**, concernant des travaux de **modification des plafonds et des murs**, pour **un montant en moins-value de 1 136,87 € HT** (- 3,27 % d'écart introduit par l'avenant),
- **BETHUYS Frères** de Froidfond (85), pour le **lot 14 Plomberie sanitaires**, concernant des travaux de **modification des éviers inox et porte-rouleaux**, pour **un montant en moins-value de 2 751,40 € HT** (- 5,56 % d'écart introduit par l'avenant),
- **AMIAUD** des Brouzils (85), pour le **lot 15 Chauffage et Ventilation**, concernant des travaux de **prestations fournies par d'autre corps d'état et la suppression de l'isolation des réseaux aérauliques VMC simple flux et réseaux de ventilation par laine de roche**, pour **un montant en moins-value de 3 724,56 € HT** (- 1,18 % d'écart introduit par l'avenant),

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 15 pour et 2 contre.

➤ Mobilier scolaire - Devis

Après avoir étudié ce dossier et sur proposition de la Commission Vie scolaire et périscolaire, le Conseil Municipal **accepte le devis de la Société UGAP** de Nantes, groupement d'achat public, concernant **l'acquisition du mobilier du pôle scolaire, y compris la prestation montage**, pour **un montant total de 26 987,16 € TTC**.

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 15 pour et 2 contre.

➤ Mobilier périscolaire - Devis

Après avoir étudié ce dossier et sur proposition de la Commission Vie scolaire et périscolaire, le Conseil Municipal **accepte le devis de la Société UGAP** de Nantes, groupement d'achat public, concernant **l'acquisition du mobilier du pôle périscolaire, y compris la prestation montage**, pour **un montant total de 22 518,30 € TTC**.

Résultat du vote à main levée : 17 votants, 15 pour et 2 contre.

↪ DIVERS

➤ École publique – Conseil d'école

Madame Émilie BOCQUIER prend la parole et nous informe des sujets évoqués à ce conseil d'école notamment :

- Fermeture de la 5^{ème} classe de l'école publique « Arc en Ciel »,
- Transports à pied des enfants vers le Restaurant scolaire,
- Changement des horaires de l'école publique « Arc en Ciel »,
- Avancement des travaux du Pôle scolaire et périscolaire,
- Remerciements pour le remplacement de l'ATSEM et de l'entretien des locaux.

➤ Séjour jeunes et mini-camps des Loustics pendant l'été

Madame Émilie BOCQUIER prend la parole et annonce que les 17 jeunes sont actuellement en séjour à la Faute sur Mer, encadrés par 3 animateurs. Tout se passe bien ils sont ravis.

Les mini-camps des Loustics débiteront le 16 Juillet prochain par les petits puis les moyens à Machecoul. S'en suivra les grands à Pont Caffino. Les 3 sessions sont presque complètes.

➤ **Aménagement du Centre bourg**

Monsieur Jean-Claude BIRON prend la parole et nous fait part de l'avancement du chantier Rue de l'Ermitage notamment la réalisation des travaux du réseau d'eaux pluviales, ainsi que les problèmes de circulation. À ce jour, le planning des travaux est respecté.

Pour extrait, Affiché le 16 Juillet 2018
Le Maire, Thierry RICARDEAU